Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

X1 102 011 U25

Procès-verbal de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 11 mai 2015 de 9 h 10 à 10 h 35.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef
Mme Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
Mme Julie Rousseau, conseillère
Mme Louise Nepton, directrice générale
Mme Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : Mme Julie Rousseau, conseillère (9 h 10 à 9 h 15)
M. Charles-Édouard Verreault (obligations personnelles)
Mme Louise Nepton, directrice générale (9 h 15 à 10 h 20)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, correctifs et adoption des procès-verbaux
   - 3.1 Réunion spéciale du 16 avril 2015
   - 3.2 Réunion régulière du 20 avril 2015
   - 3.3 Réunion spéciale du 27 avril 2015
   - 3.4 Réunion spéciale du 30 avril 2015
4. Bureau de coordination du développement de l'autonomie gouvernementale
   - 4.1 Caribou forestier
5. Infrastructures
   - 5.1 Programmes habitation
6. Santé et mieux-être collectif
   - 6.1 Collecte de données du Portrait communautaire - CSSPNQL
7. Ressources matérielles et financières
   - 7.1 Entente de financement - Nouveaux sentiers en éducation
   - 7.2 Entente de financement - Éducation spéciale

7.3 Entente de financement - Stratégie d'emploi pour les Premières Nations
7.4 Entente de financement - Diversification des parcours de formation au secondaire
7.5 Entente de financement 2016-2021 avec AADNC et le Ministère de la Santé
8. Représentations et sollicitations
9. Bureau politique – suivis
10. Direction générale – suivis
11. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET MOMENT DE RÉFLEXION

M. Charles-Édouard Verreault est absent de la réunion en raison d'obligations personnelles. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

Les personnes présentes prennent un moment de réflexion avant de débuter la rencontre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

Mme Julie Rousseau s'absente de la réunion afin de prendre un appel urgent.

3. LECTURE, CORRECTIFS ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 RÉUNION SPÉCIALE DU 16 AVRIL 2015

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Stéphane Germain
Adopté à l'unanimité

3.2 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 20 AVRIL 2015

Proposé par Mme Marjolaine Étienne
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3.3 RÉUNION SPÉCIALE DU 27 AVRIL 2015

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de Mme Marjolaine Étienne
Adopté à l'unanimité

3.4 RÉUNION SPÉCIALE DU 30 AVRIL 2015

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Stéphane Germain
Adopté à l'unanimité

Mme Julie Rousseau est de retour à la réunion et Mme Louise Nepton s'absente de la réunion.

4. BUREAU DE COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

4.1 CARIBOU FORESTIER

RÉSOLUTION N° 6043

CONSIDÉRANT QUE le caribou forestier fait partie intégrante de l'identité des Pekuakamiulnuatsh et est important pour notre culture matérielle et immatérielle;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, désire assumer une responsabilité de gestion qui inclut d'établir les modalités pour assumer une saine gestion des services et de la protection du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de maintenir le caribou forestier sur Tshitassinu pour perpétuer notre savoir aux générations futures;

CONSIDÉRANT QUE la survie des populations de cette espèce sur Tshitassinu est précaire;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une aire protégée permettra d'en éviter l'extinction à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'intervenir sur les infrastructures permanentes et sur les facteurs affectant la dynamique des populations du caribou;

CONSIDÉRANT QU'une partie au nord de Tshitassinu est moins affectée par les perturbations entropiques;

CONSIDÉRANT l'insatisfaction de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan quant aux refus et à la non-ouverture du Gouvernement du Québec aux demandes et propositions de l'organisation, ce qui a des impacts importants sur la pratique ilnu aitun et nous amène à considérer les options pour obtenir compensation pour les pertes encourues.

IL EST RÉSOLU d'adopter la stratégie et le plan d'action pour le rétablissement du caribou forestier dans le nord de Tshitassinu qui visent à créer une aire protégée, à établir une zone de restauration de l'habitat du caribou forestier et à atténuer les impacts du développement au sud de la zone de restauration.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de Mme Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité

5. INFRASTRUCTURES

5.1 PROGRAMMES HABITATION

RÉSOLUTION N° 6044

Garantie ministérielle en faveur de MARTINE COURTOIS, n° de bande XXXX.
Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 1766, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION Nº 6045

Garantie ministérielle en faveur de HÉLÈNE BOIVIN, nº de bande XXXX.
Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 2600, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION Nº 6046

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE le 15 décembre 2014, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a approuvé les programmes d'habitation 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le but du programme d'accès à la propriété est de fournir un soutien financier aux Pekuakamiulnuatsh afin d'acquérir ou de construire une maison;

CONSIDÉRANT QUE la requérante Marie ANNIE Anita CHARLISH nº bande XXXX de la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean est, selon le programme d'accès à la propriété – volet Nimanikashin en vigueur pour l'année 2015-2016, une personne admissible à recevoir une aide financière au montant de 24 000 $ quant à son logement dans la réserve de Mashteuiatsh nº 5 par la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean aux conditions établies par le prêteur. La description du terrain où elle se propose d'acquérir la maison est la suivante :

La totalité du lot 17-44 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh nº 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 84265. La totalité du lot 17-57 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh nº 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 99006.

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu de la requérante les certificats de possession ou d'occupation ou le billet d'établissement (appelé billet de location dans la Loi) sur lequel est située la maison pour laquelle un prêt est demandé et l'engagement d'évacuer ladite maison et ledit terrain à la demande de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, si elle néglige d'observer les conditions du prêt;

CONSIDÉRANT QU'advenant le cas où la requérante manque à ses engagements envers le prêteur, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prendra tous les moyens raisonnables afin d'amener la requérante à rembourser les arriérés;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à défaut de l'observation des conditions du prêt et à la demande du ministère, ordonnera à un agent d'intenter au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan les procédures jugées nécessaires contre la requérante et les membres de sa famille, en vue de prendre possession de la maison à l'égard de laquelle le prêt a été accordé.

IL EST RÉSOLU d'octroyer une aide financière selon le programme d'accès à la propriété – volet Nimanikashin à Marie ANNIE Anita CHARLISH nº bande XXXX;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la directrice – Travaux publics et habitation pour signer tous les documents afférents à cette aide financière.

Mise en vigueur : La résolution prendra effet suite à l'approbation de la promesse d'assurer de la S.C.H.L.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de Mme Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION Nº 6047

Garantie ministérielle en faveur de Marie ANNIE Anita CHARLISH, nº de bande XXXX.
Programme d'accès à la propriété
Adresse du projet : 305, rue Mahikan à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de Mme Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

6.1 COLLECTE DE DONNÉES DU PORTRAIT COMMUNAUTAIRE - CSSSPNQL

RÉSOLUTION Nº 6048

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite mieux encadrer les diverses activités et nombreuses demandes reliées à la recherche se déroulant dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite soutenir les actions visant le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE le Portrait communautaire est conforme au Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) sollicite notre appui afin que soient identifiés des gestionnaires qui rempliront les questionnaires abordant les thèmes suivants : éducation, emploi et développement économique, gouvernance des Premières Nations, alimentation et nutrition, politique de logement, justice et sécurité, services de soins de santé, identité des Premières Nations, environnement externe pour ainsi permettre la collecte de données du Portrait communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le Portrait communautaire s'inscrit dans la continuité de l'Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi (EREEE) et l'Enquête régionale sur la santé (ERS) afin de fournir une analyse plus approfondie des données de ces deux enquêtes;

CONSIDÉRANT QUE les différents thèmes abordés dans les questionnaires du Portrait communautaire s'inscrivent dans les priorités identifiées par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan aura accès aux résultats pour ainsi dégager des pistes de solutions dans le cadre d'un processus d'amélioration continue de l'offre de services.

IL EST RÉSOLU d'autoriser les directeurs de l'organisation à participer à la collecte de données du Portrait communautaire de la CSSSPNQL.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de recommander à la Société de Développement Économique Ilnu et au Centre de la Petite enfance Auetissatsh de compléter le questionnaire du Portrait communautaire et de favoriser, s'il y lieu, la participation des organismes communautaires de Mashteuiatsh.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de Mme Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

7. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

7.1 ENTENTE DE FINANCEMENT – NOUVEAUX SENTIERS EN ÉDUCATION

RÉSOLUTION N° 6049

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté de rendre l'enseignement plus efficace par l'élaboration de nouveaux programmes d'études pour nos écoles, tout en favorisant l'implication des parents et de la collectivité dans l'éducation;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le programme « Nouveaux sentiers en éducation » auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN);

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectifs de :

- Rendre l'enseignement en classe plus efficace par l'élaboration de programme d'études et de développement linguistique, l'amélioration des méthodes pédagogiques et l'achat d'équipement informatique et de logiciels;
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à favoriser la participation des parents et de la collectivité dans l'éducation des enfants et des jeunes afin d'instaurer un environnement qui valorise l'éducation;
- Aider les écoles administrées par les bandes à recruter et à maintenir en poste leurs éducateurs et leur personnel enseignant qualifiés, et à leur offrir des possibilités de perfectionnement professionnel.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le programme « Nouveaux sentiers en éducation » au montant de 176 715 $ et de désigner la direction - Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de Mme Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

7.2 ENTENTE DE FINANCEMENT – ÉDUCATION SPÉCIALE

RÉSOLUTION N° 6050

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté de donner accès à la communauté à des programmes et à des services d'éducation spéciale de qualité qui tiennent compte du profil et des besoins de chacun ainsi que des particularités culturelles;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre dépose une demande de financement pour le programme « Éducation spéciale » auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'entente est d'allouer à la communauté une contribution financière au montant de 119 864 $, et ce, pour une période de 3 mois, afin de permettre la réalisation des principaux types d'activités du programme « Éducation spéciale »;

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le programme « Éducation spéciale » au montant de 119 864 $ et de désigner la direction - Éducation et main-d'œuvre à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de Mme Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

7.3 ENTENTE DE FINANCEMENT – STRATÉGIE D'EMPLOI POUR LES PREMIÈRES NATIONS

RÉSOLUTION Nº 6051

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté de :

- Favoriser l'acquisition de compétences grâce à la disponibilité de subventions salariales pour des expériences de travail d'été;
- Promouvoir les avantages de l'éducation comme étant la clé de la participation au marché du travail;
- Promouvoir les sciences et la technologie comme choix d'études ou de carrière par l'entremise d'expositions scientifiques ou technologiques, de clubs scientifiques ou technologiques, de camps scientifiques ou technologiques, etc;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le programme « Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations » auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN);

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du programme sont de :

- Promouvoir et encourager des carrières en science et technologie auprès des étudiants des Premières Nations;

- Fournir un emploi d'été aux étudiants des Premières Nations dans le but de se préparer pour leur entrée prochaine sur le marché du travail grâce à des activités d'emploi d'été;
- Favoriser l'assimilation des étudiants vers le marché du travail.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le programme « Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations » au montant de 62 852 $ et de désigner la direction - Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de Mme Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

7.4 ENTENTE DE FINANCEMENT – DIVERSIFICATION DES PARCOURS DE FORMATION AU SECONDAIRE

RÉSOLUTION Nº 6052

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté de soutenir le développement et l'amélioration de programmes de formation axés sur l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le programme « Diversification des parcours de formation au secondaire » auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE le programme vise principalement à :

- Offrir des services éducatifs diversifiés et de qualité aux élèves des écoles de bande afin de répondre aux besoins de tous;
- Améliorer la capacité des écoles de bande à développer des compétences en employabilité chez les jeunes;
- Améliorer la capacité des écoles de bande à développer chez les étudiants la connaissance de soi, des programmes de formation et du monde du travail.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le programme « Diversification des parcours de formation au secondaire » au montant de 73 759 $ et de désigner la direction - Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de Mme Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

7.5 ENTENTE DE FINANCEMENT 2016-2021 AVEC AADNC ET LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

RÉSOLUTION No 6053

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, considère fondamental d'assurer une saine gestion de ses avoirs;

CONSIDÉRANT QUE notre entente de financement avec contribution globale d'Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) se termine le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE pour conclure une nouvelle entente de financement pluriannuelle avec contribution globale nous devons nous soumettre à une évaluation générale d'AADNC;

CONSIDÉRANT QUE notre financement 2016-2021 sera calculé à partir du financement établi pour 2015-2016 plus le facteur de rajustement régional.

IL EST RÉSOLU d'entreprendre le processus d'évaluation générale et d'autoriser la direction générale à signer tous les documents afférents au processus.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

8. REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

PASSEPORT POUR MA RÉUSSITE

RÉSOLUTION Nº 6054

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend favoriser et soutenir des initiatives destinées à encourager la persévérance scolaire et la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE le programme Passeport pour ma réussite s'adresse à des élèves résidant dans un territoire où le taux de décrochage scolaire et les indices de défavorisation sont élevés et permet d'offrir à des élèves du secondaire, un soutien scolaire, social, personnalisé et financier;

CONSIDÉRANT QUE le programme Passeport pour ma réussite est actuellement implanté à Mashteuiatsh et que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est un collaborateur important;

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de deux places au montant de 1000 $ dans le cadre de la 2e édition du Bal de finissants 2015 de Passeport pour ma réussite Québec qui se tiendra le 4 juin 2015, à Montréal, au profit de Passeport pour ma réussite.

Proposée par Mme Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

FONDATION CRDITED

RÉSOLUTION Nº 6055

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite soutenir des organisations régionales d'importance dont les services sont utilisés par les Pekuakamiulnuatsh et ont un impact positif sur leur santé;

CONSIDÉRANT QUE la mission du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CRDITED) est d'offrir des services d'adaptation, de réadaptation ou d'intégration sociale pour des personnes qui, en raison de leur déficience intellectuelle ou d'un trouble envahissant du développement, requièrent de tels services, de même que des services d'accompagnement et de support à l'entourage de ces personnes;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par la Fondation du CRDITED dans le cadre d'une activité bénéfice au profit de la Fondation;

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 300 $ à la Fondation du CRDITED.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de Mme Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

FONDATION BON DÉPART

RÉSOLUTION N° 6056

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives faisant la promotion de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe Domaine-du-Roy en forme sollicite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre d'un tournoi de golf bénéfice dont les fonds recueillis seront distribués aux jeunes de la MRC du Domaine-du-Roy par le biais de la Fondation Bon départ de Canadian Tire secteur Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe Domaine-du-Roy en forme est un regroupement d'intervenants conscientisés à travailler ensemble auprès de la population de 0 à 99 ans sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy afin que ceux-ci adoptent un mode de vie physiquement actif et de saines habitudes alimentaires;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Bon départ de Canadian Tire a pour mission de favoriser l'épanouissement des enfants et des familles dans le besoin, de leur permettre de vivre une expérience de camp de vacances ou de pratiquer des activités sportives;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est partenaire de cette initiative via sa participation à la table de concertation de Domaine-du-Roy en forme;

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de deux billets au montant total de 250 $ dans le cadre du tournoi de golf bénéfice de Domaine-du-Roy en forme au profit de la Fondation Bon départ de Canadian Tire secteur Domaine-du-Roy qui se tiendra le 29 mai 2015 à St-Prime.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

FONDATION RBA

RÉSOLUTION Nº 6057

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives de nature caritative faisant la promotion de la santé et de l'éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE le RBA Groupe financier sollicite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre du 23e classique de golf au profit de l'Association Prévention Suicide Premières Nations et Inuits du Québec et du Labrador, de Nouveaux Sentiers - Fondation pour l'avenir des Premières Nations et d'Innu Meshkenu;

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de deux billets au montant total de 300 $ dans le cadre du tournoi de golf bénéfice du RBA Groupe financier qui se tiendra le 20 août 2015 à Québec.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

INVITATION ESSIPIT

RÉSOLUTION Nº 6058

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important d'entretenir des liens avec les autres Premières Nations ainsi que soutenir certaines initiatives de nature caritative faisant notamment la promotion de la santé des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Première Nation des innus d'Essipit sollicite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de la 15e édition du tournoi de golf «Invitation Essipit» au profit de la Fondation du Centre de santé et services sociaux de la Haute Côte-Nord, de la Fabrique St-Marcellin des Escoumins et de la Corporation de gestion de la rivière à saumons des Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement se tient sous la présidence de M. Ghislain Picard, chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de 2 billets au montant total de 300 $ dans le cadre de la 15e édition du tournoi de golf « Invitation Essipit » qui se tiendra à Tadoussac le 11 juin 2015.

Proposée par Mme Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

GOLF DE SAINT-PRIME-SUR-LE-LAC-SAINT-JEAN

RÉSOLUTION No 6059

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des entreprises d'importance mettant en valeur la région;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1973, le Golf Saint-Prime-sur-le-Lac-Saint-Jean est une entreprise régionale de renom qui a pour objectif de promouvoir et stimuler la pratique du golf en prônant l'ouverture et l'accessibilité par un service personnalité et attentif ainsi que le développement et la préservation d'un parcours de golf de qualité possédant des points de vue uniques et distinctifs;

CONSIDÉRANT QUE le Golf Saint-Prime-sur-le-lac-Saint-Jean constitue un attrait touristique régional d'importance ayant certaines retombées dans la communauté, notamment au niveau de l'emploi et au niveau économique et qu'une proportion importante des abonnements proviennent de membres de la bande;

CONSIDÉRANT QUE le Golf Saint-Prime-sur-le-Lac-Saint-Jean a sollicité Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre d'une activité de financement intitulé «Un regard vers le nord» incluant une activité de golf;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite supporter le Golf Saint-Prime-sur-le-Lac-Saint-Jean dans son projet de relance;

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de 2 billets au montant de 300 $ dans le cadre de l'évènement «Un regard vers le Nord» organisé par le Golf Saint-Prime-sur-le-Lac-Saint-Jean qui se tiendra à Saint-Prime les 11 et 12 juin 2015;

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de Mme Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

RELAIS POUR LA VIE

RÉSOLUTION No 6060

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives de nature caritative qui font la promotion de saines habitudes de vie et ayant pour objectif la lutte contre certaines maladies qui touchent aussi les Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE deux membres de la communauté sollicitent Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour le support financier de leur équipes respectives participant à l'activité « Relais pour la vie» de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés seront distribués à la Société canadienne du cancer.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 600 $ dans le cadre de l'évènement « Relais pour la vie » fait en collaboration avec la Société canadienne du cancer qui se tiendra le 30 mai prochain à Saint-Félicien.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de Mme Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité

ÉVÈNEMENT BÉNÉFICE - MAÏKA ROBERTSON

RÉSOLUTION Nº 6061

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives à portée sociale, sportive ou autre du milieu;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu une demande de prêt de la salle communautaire afin que soit organisé un spectacle bénéfice dont les profits seront remis à Mme Maïka Robertson, jeune patineuse de vitesse de la communauté avec un potentiel de niveau olympique, afin que celle-ci puisse s'inscrire à un camp d'entraînement à Calgary cet été.

IL EST RÉSOLU d'autoriser le prêt de la salle communautaire de l'organisation (valeur de 225 $) dans le cadre du spectacle bénéfice au profit de Mme Maïka Robertson qui se tiendra à l'été 2015.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

COMITÉ DU DOMAINE KATERI

RÉSOLUTION Nº 6062

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives à portée sociale du milieu;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu une demande de contribution de la part du Comité du Domaine Kateri de Mashteuiatsh pour l'organisation de diverses activités impliquant les résidents du Domaine Kateri ainsi que la communauté.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 500 $ au Comité du Domaine Kateri.

Proposée par Mme Marjolaine Étienne
Appuyée de Mme Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h 35, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M. Stéphane Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,

Josée Buckell